

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, LE MARDI 15 JANVIER 2019, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 11 JANVIER 2019.

PRÉSENTS : Madame la conseillère Homan ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENTES : Mesdames les conseillères K. Thorstad-Cullen et T. Stainforth.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que ainsi que madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil sont également présents.

*Monsieur le maire Belvedere souhaite la bonne année à tous.*

Des plaques sont remises aux personnes suivantes :

- Comité consultatif Stewart Hall : Madame Marie Bélanger (absente) ;
- Comité consultatif d'urbanisme : Monsieur Charles Jeannotte ;
- Club Aquatique de Pointe-Claire Inc. : Monsieur Tom Mckenzie ;
- Club Aquatique de Pointe-Claire Inc. : Monsieur Wayne James Dover ;
- Club Aquatique de Pointe-Claire Inc. : Monsieur Dan Cregan.

**2019-001**

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet inscrit à l'item 30.25 ;
- Retrait du sujet inscrit à l'item 30.26 ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.01 : Adoption – Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 4 350 000 \$ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.02 : Adoption – Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 100 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts et les plateaux sportifs ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.03 : Adoption – Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 9 950 000 \$ pour divers travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.04 : Désignation – Maire suppléant.

**2019-002** CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT  
PC-2775-54

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- Item 03.01 - PC-2775-54 : règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone industrielle N11 (au nord du boulevard Brunswick, à l'est du boulevard Saint-Jean) relativement au coefficient d'occupation du sol (COS).

**2019-003** APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX – RÉUNION DU COMITÉ  
CONSULTATIF DE STEWART HALL – RÉUNION DU 7  
NOVEMBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall tenue le 7 novembre 2018.

**2019-004** APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE  
CIRCULATION – RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 6 décembre 2018 avec la modification à l'item 23.2 en y ajoutant les mots « en mode clignotant », et ce, à la fin de la dernière phrase de la recommandation.

**2019-005** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly :

- Plus d'information sur les items : 10.08, 20.04, 20.09, 30.03 et 30.24 ;
- Remercie le conseil et l'administration pour les livrets concernant les nouveautés et les activités.

Monsieur Phil Ritchie :

- Panneau de signalisation à l'intersection de l'avenue de la Baie de Valois et de l'avenue Godin ;
- Déneigement et salage sur l'avenue Godin ;
- Moratoire applicable près du 45 chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore ;

Commentaire du conseiller Bissonnette concernant le déneigement.

Madame Louise Sauvé Bissonnette :

- Mentionne ne pas être à l'encontre du projet de l'église copte, mais n'est pas en accord avec la portion qui vise à autoriser un centre communautaire ;
- Le problème de stationnement deviendra un problème de semaine également, en plus d'être un problème de fin de semaine ;
- La circulation deviendra un problème.

Madame Anne Merulla :

- Le centre communautaire proposé est trop gros/grand pour le bord de l'eau ;
- Est-ce que l'église sera autorisée à accueillir des navettes (autobus) ;
- Le nombre de paroissiens est énorme ;
- La salle de réception pourrait être louée, ce qui causerait des problèmes de circulation, de bruit et de stationnement.

Monsieur Steven Farrugia :

- La vente à la compagnie « Construction Bauval » d'un terrain appartenant à la ville (11 décembre 2018).

Intervention de monsieur Stéphane Licari.

Madame Genny Gomes :

- Clarification sur le processus d'adoption pour les règlements d'emprunt ( séance extraordinaire du 11 décembre 2018) ;
- Item 10.13.

Madame Tracy McBean :

- Parc Bourgeau (stationnement) ;
- Item 10.03.

Madame Linda De Witt :

- Item 03.01 ;
- Item 10.15, il n'y aura plus d'espace vert sur ce lot ;
- Les commentaires inscrits sur le site web « Pointe-Claire, c'est nous! » concernant la consultation publique sur l'avenir du Village ne sont pas publics et aucun accusé de réception n'est envoyé.

Madame Helen Yawnghwe :

- Appui le projet de l'église copte.

Madame Maurice Cousineau :

- Feux de circulation/détecteurs à l'intersection de l'avenue Plymouth et du boulevard Brunswick.

Père Peter (de l'église copte) :

- Depuis l'arrivée de l'église, celle-ci essaie d'accommoder le voisinage ;
- L'église a tenue des consultations et a invité le voisinage ;
- Il n'y aura pas des activités tous les jours de la semaine ;
- Mentionne que l'église compte environ 400 paroissiens.

Monsieur Tim Thomas :

- Intrigué par la réponse donnée à madame Tracy McBean (stationnement – problème dans le Village) ;
- Lorsque les développeurs débiteront, les espaces de stationnements seront insuffisants.

Monsieur Peter Ascoli :

- Le déneigement et le salage sur l'avenue Stillview ;
- La collecte des ordures sur l'avenue Stillview ;
- La ligne centrale sur l'avenue Stillview.

Madame Catherine Vallières :

- Contre le changement de zonage de l'église copte ;
- Le nouveau redéveloppement pourrait être uniquement utilisé par les paroissiens ;
- La démolition de l'école située sur le lot ;
- Le nouveau développement devrait être résidentiel.

Monsieur Charles Desrochers :

- Le rapport final concernant l'étude de stationnement dans le secteur du Village est-il prêt ?
- Toutes les problématiques reliées au stationnement du Village ;
- L'historique du terrain de tennis dans le parc Bourgeau (le stationnement lui donnant accès).

Monsieur Larry Smith :

- Demande des explications concernant la vente du terrain de stationnement (Le Pionnier), sans plan futur pour le stationnement (problème).

Monsieur Stéphane Licari :

- Budget / PTI pour l'année 2019, implantation du PPU dans le Village ;
- Prix des consultations pour le Village ;
- Rapport de monsieur Letarte ;
- Contrats donnés à des consultants ;
- Les variés ajoutés séance tenante ;
- Les blocs de béton de la rampe de mise à l'eau ;
- L'adoption des procès-verbaux et leur disponibilité sur le site web de la ville.

Monsieur Levine :

- Retrait des sommes accordées à « Vélo Québec ».

Monsieur Lesage :

- Le danger que cause la fermeture de la rampe de mise à l'eau ;
- Budget (hausse importante des taxes).

Monsieur Daniel Montpetit :

- Services offerts par la Ville ;
- Stationnement du Village et le développement à venir.

**2019-006**

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AU TERRITOIRE DES ZONES Pa38 ET Rc17 (CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER) ET AUX USAGES DEVANT Y ÊTRE AUTORISÉS (PARCS ET TERRAINS DE JEUX)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement au territoire des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John-Fisher) et aux usages devant y être autorisés (parcs et terrains de jeux), dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11957.

**2019-007**

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA ZONE INDUSTRIELLE N11 (AU NORD DU BOULEVARD BRUNSWICK, À L'EST DU BOULEVARD SAINT-JEAN) RELATIVEMENT AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone industrielle N11 (au nord du boulevard Brunswick, à l'est du boulevard Saint-Jean) relativement au coefficient d'occupation du sol (COS), et ce, sans modification par rapport au premier projet.

**2019-008**

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 (PLAN D'URBANISME) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN DE PRÉCISER L'UTILISATION DE L'ESPACE VERT SIS AU CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2768 (Plan d'urbanisme) de la Ville de Pointe-Claire afin de préciser l'utilisation de l'espace vert sis au côté nord de l'avenue John-Fisher, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11952.

**2019-009**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DISTINCT, PC-2775-53.1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AU TERRITOIRE OCCUPÉ PAR LES ZONES Re20 ET Ra27 (AU NORD DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE ET À L’OUEST DU BOULEVARD DES SOURCES)

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D’adopter un règlement distinct, PC-2775-53.1, modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement au territoire occupé par les zones Re20 et Ra27 (au nord du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore et à l’ouest du boulevard des Sources), dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-141-12647.

**2019-010**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DISTINCT, PC-2275-53.2, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AU TERRITOIRE ET AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE Re20 (ANGLE NORD-OUEST DU BOULEVARD DES SOURCES ET DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE) AFIN D’Y AUTORISER DES USAGES SOUS L’ÉGIDE D’UN ORGANISME RELIGIEUX, DESTINÉS AU CULTE, À L’ÉDUCATION ET À LA CULTURE

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D’adopter un règlement distinct, PC-2775-53.2, modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux usages autorisés dans la zone Re20 (angle nord-ouest du boulevard des Sources et du chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore) afin d’y autoriser des usages sous l’égide d’un organisme religieux, destinés au culte, à l’éducation et à la culture, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-141-12651.

**2019-011**                    PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L’EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D’ÉCLAIRAGE DE RUE DE LA VOIE DE SERVICE SUD DE L’AUTOROUTE 40, ENTRE LES BOULEVARDS SAINT-JEAN ET DES SOURCES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 500 000 \$

---

Madame la conseillère Homan présente un règlement décrétant l’exécution de travaux de remplacement du système d’éclairage de rue de la voie de service sud de l’autoroute 40, entre les boulevards Saint-Jean et des Sources, pour un montant total de 1 500 000 \$.

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure du conseil.

**2019-012**                    PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2890 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019

---

Monsieur le conseiller Cousineau présente un règlement modifiant le règlement PC-2890 décrétant l’imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l’exercice financier 2019.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure du conseil.

**2019-013** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES MATÉRIAUX DE PAVAGE AUTORISÉS DANS LES AIRES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURES ET LES VOIES D'ACCÈS

---

Monsieur le conseiller Stork présente un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Caire en ce qui concerne les matériaux de pavage autorisés dans les aires de stationnement extérieures et les voies d'accès.

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2019-014** APPROBATION – PIIA – 131, CHEMIN DU BORD-DU-LAC—LAKESHORE

---

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 131, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 décembre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les plans suivants reçus au service d'urbanisme le 26 novembre 2018 :

- Plans complets révisés\_2018-11-26 (6 pages) ;

et ce, relativement à l'ajout d'une extension au-dessus du garage, au remplacement des matériaux de revêtement, des toitures et des portes et à l'ajout/suppression de certaines fenêtres au 131, chemin Bord-du-Lac—Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000,00 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2019-015**

**APPROBATION – PIIA – 441, AVENUE SAINT-LOUIS**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 441, avenue Saint-Louis, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 24 septembre, le 15 octobre et le 8 novembre 2018 :

**RÉSOLU :**

- Plan Architectural - 441 St-Louis\_2018-11-08 ;
- Plan D'implantation\_2018-09-24 ;
- Plan d'Insertion - 441 St-Louis\_2018-11-08 ;
- Rendu et Perspective - 441 St-Louis\_2018-10-15.

et ce, relativement à la démolition de la maison existante, à la subdivision de la propriété et à la construction d'une nouvelle maison sur un des deux lots au 441, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 000,00 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2019-016**

**APPROBATION – PIIA – 363, CHEMIN DU BORD-DU-LAC—  
LAKESHORE**

---

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 363, chemin Bord-du-Lac—Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 13 juillet, 26 septembre et 5 novembre 2018 :

- Proposed Layout\_Benoit Peloquin P22004 363BDL\_2018-07-11 ;
- Élévations avant & arrière\_rev5\_2018-11-05 ;
- Élévations droite & gauche\_rev6\_2018-11-05 ;
- Insertion\_2018-09-26 ;

et ce, relativement à la démolition et la construction d'une nouvelle maison au 363, chemin Bord-du-Lac—Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 10 000,00\$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2019-017**                      APPROBATION – PIIA – 620, BOULEVARD SAINT-JEAN

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 620, boulevard Saint-Jean, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 décembre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les plans suivants, préparés par « le groupe Architex », reçus au service d'urbanisme le 26 novembre 2018 et révisés le 20 décembre 2018 :

- Plans\_2018-12-20: 620 Boul. St-Jean POINTE-CLAIRE NEW RESIDENTIAL PROJECT ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement de dix (10) étages de l'immeuble sis au 620, boulevard Saint-Jean, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 226 350,00 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2019-018**                      OCTROI – USAGES CONDITIONNELS – 620, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer une demande d'usages conditionnels en faveur de la propriété sise au 620, boulevard Saint-Jean, pour permettre un usage résidentiel de classe C-1 (habitations multifamiliales), et ce, sur une partie du terrain ;

*Madame Genny Gomes s'adresse au conseil concernant les points suivants :*

- *Est-ce que c'est un nouvel édifice ;*
- *Est-ce que la banque va rester ;*
- *Le stationnement a-t-il été prévu.*

**2019-019**                      OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2555, AVENUE DE L'AVIATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la propriété sise au 2555, avenue de l'Aviation, pour permettre l'installation de deux (2) enseignes, plutôt que le nombre maximal d'une (1) enseigne permise.

**2019-020** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2200, AUTOROUTE  
TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de la  
propriété sise au 2200, autoroute Transcanadienne, pour permettre  
cent trente-six (136) cases de stationnement en marge avant là où  
les cases de stationnement ne sont pas permises.

**2019-021** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA  
PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2018 AU 20 DÉCEMBRE 2018 ET  
LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU  
22 NOVEMBRE 2018 AU 20 DÉCEMBRE 2018

La liste des amendements budgétaires pour la période du  
22 novembre 2018 au 20 décembre 2018 et le registre des chèques  
pour la période du 22 novembre 2018 au 20 décembre 2018 sont  
déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2019-022** AUTORISATION – ACTIVITÉ « COCKTAIL DU PRÉSIDENT »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'autoriser les membres du conseil suivants : monsieur le maire  
Belvedere, messieurs les conseillers Cousineau, Cowan, Stork et  
Webb, à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'activité annuelle  
« Cocktail du Président », organisée par la « Chambre du  
commerce de l'ouest de l'île » qui aura lieu le 16 janvier 2019, de  
17 h 00 à 20 h 00, au « Centre Civique » de la Ville de Dollard-des-  
Ormeaux, au coût de 201,20 \$, taxes incluses ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par ce congrès,  
conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste  
budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier  
n° 18-12568, émis le 14 décembre 2018.

**2019-023**                    APPROPRIATION – SOMMES REQUISES POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES POUR LES RÉSERVES, LE FONDS PARCS ET TERRAIN DE JEUX, AINSI QUE LE FONDS DE ROULEMENT POUR DIVERSES INTERVENTIONS EN 2019

---

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme totale de 1 432,00 \$, pour la réalisation de différentes dépenses en immobilisations en 2019 ;

D'affecter et répartir cette somme de 1 432,00 \$ à la réalisation des projets indiqués à la rubrique « Appropriation du surplus (accumulé non affecté) » de la section « Description » du dossier décisionnel n° 18-315-12485 et ce, pour les montant indiqués à l'égard de chacun d'eux ;

D'affecter et répartir, à même le fonds de roulement, une somme total de 369 000 \$, pour la réalisation, en 2019, des projets indiqués à la rubrique « Avoir disponible – Fonds de roulement » de la section « Description » du dossier décisionnel n° 18-315-12485 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;

D'autoriser le remboursement (sur 5 ans) de cet emprunt au fonds de roulement selon les annuités suivantes :

- 2020 : 73 800 \$ ;
- 2021 : 73 800 \$ ;
- 2022 : 73 800 \$ ;
- 2023 : 73 800 \$ ;
- 2024 : 73 800 \$ ;

D'affecter et de répartir, à même le fonds de pars et terrains de jeux, une somme totale de 172 000 \$, pour la réalisation, en 2019, des projets indiqués à la rubrique « Avoir disponible – Fonds parcs et terrains de jeux » de la section « Description » du dossier décisionnel n° 18-315-12485 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;

D'autoriser le directeur des services administratifs et trésorier à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets et à y inscrire les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

**2019-024** AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE DE 35 000 \$  
POUR COUVRIR LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA  
RÉPARATION DES VÉHICULES ET DE LA MACHINERIE AU  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'autoriser un amendement budgétaire de 35 000 \$ vers le poste  
budgétaire 02-823-20-549, provenant des postes budgétaires  
suivants :

- 12 000 \$ du poste 02-701-74-627 – Terre et tourbe horticulture – Environnement ;
- 11 000 \$ du poste 02-701-71-419 – Services professionnels horticulture – Administration ;
- 12 000 \$ du poste 02-823-20-419 – Services professionnels véhicules – Travaux publics ;

et ce, pour couvrir les coûts supplémentaires pour la réparation des véhicules et de la machinerie au service des Travaux Publics.

**2019-025** AUTORISATION – « COLLOQUE URBANISME DURABLE ET  
VILLES DE DEMAIN 2019 »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser monsieur Stéphane Breault, coordonnateur permis et certificats, à représenter la Ville de Pointe-Claire au « Colloque Urbanisme durable et villes de demain 2019 » qui se tiendra au « Centre canadien d'architecture » à Montréal ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12620, émis le 19 décembre 2019.

**2019-026** AUTORISATION – SOMMET MUNICIPAL « RÉSILIENCE CLIMAT  
DE L'UMQ »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, coordonnatrice – Environnement et développement durable, à représenter la Ville de Pointe-Claire au sommet municipal « Résilience climat de l'UMQ » qui aura lieu à Gatineau le 21 mars 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce sommet conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-470-00-361 et 02-470-00-313.

**2019-027** AUTORISATION – « L'ÉCONOMIE SOCIALE, J'ACHÈTE! »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à se joindre à l'initiative « L'économie sociale, j'achète ! ».

**2019-028** RENOUÈLEMENT – MANDAT DES MEMBRES DU « COMITÉ DE DÉMOLITION » JUSQU'AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE les mandats des membres du « Comité de démolition » mentionnés ci-dessous, soient renouvelés jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour agir en tant que membres du « Comité de démolition » :

- Monsieur Paul Bissonnette ;
- Monsieur Eric Stork ;
- Monsieur Brent Cowan.

et le renouvellement des mandats des membres substitués suivants :

- Madame Cynthia Homan ;
- Madame Tara Stainforth.

DE désigner monsieur Brent Cowan comme président.

*Monsieur le maire Belvedere remercie monsieur le conseiller Bissonnette pour avoir assuré la présidence de ce comité par le passé.*

**2019-029** APPROBATION – ACTE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET ONZE (11) PROPRIÉTAIRES SUR L'AVENUE BRIGADOON

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver un acte de transaction, dressé en vertu des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, entre les propriétaires de onze (11) propriétés sises sur l'avenue Brigadoon et la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de cet acte est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel n° 18-141-12478 ;

D'autoriser en conséquence monsieur le maire Belvedere ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, l'assistante greffière, à signer cet acte de transaction pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2019-030** REJET DES SOUMISSIONS – UNITÉ DE CLIMATISATION AU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejet les soumissions reçues relativement à l'appel d'offres concernant l'unité de climatisation au centre Noël-Legault ;

D'autoriser le service de l'ingénierie et immeubles à redéfinir le projet de manière à réduire les coûts, retourner en appel d'offres et réaliser le projet au printemps 2019.

**2019-031**                    APPROBATION – ACTE DE TRANSACTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LA COMPAGNIE « LABORATOIRES CHOISY LTÉE. », RELATIVEMENT À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE mettre fin et de résilier, immédiatement, à toutes fins que de droit, le contrat octroyé en faveur de la compagnie « Laboratoires Choisy Ltée. » pour la fourniture et la livraison de produits ménagers en vertu de la résolution 2015-580 ;

D'approuver les termes et conditions d'un acte de transaction à convenir avec la cocontractante, conformément aux articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, en vertu duquel la Ville paie à « Laboratoires Choisy Ltée. » la somme de 11 558,08 \$ et par lequel les parties se donnent quittance complète, mutuelle et réciproque et renoncent à tout recours et à toute réclamation de la part de l'une contre l'autre ;

D'autoriser sur signature de cet acte de transaction, le paiement d'une somme de 11 558,08 \$ en faveur de la compagnie « Laboratoires Choisy Ltée. » ;

D'autoriser l'émission d'un bon de commande en faveur de la compagnie « Laboratoires Choisy Ltée. », pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour un montant maximal de 24 999 \$, incluant les taxes, devant couvrir les besoins de la Ville en cette matière pour une période n'excédant pas le 8 mars 2019 ;

D'ordonner, d'ici là, le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour une période se terminant le 31 décembre 2019, de façon à permettre au conseil municipal d'octroyer un nouveau contrat, à l'issue de ce processus, au plus tard, le 5 mars 2019.

**2019-032**                    OCTROI D'UN CONTRAT – DÉMOLITION ET LA DÉCONTAMINATION DE LA SALLE DE TIR

RÉSOLU :                    Il est proposé par le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la démolition et la décontamination de la salle de tir en faveur de la firme « Pro-Jet Démolition », laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 57 487,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1864A-17185 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-051, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12524, émis le 14 décembre 2018.

**2019-033**                    OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT D'UNE ROULOTTE INDUSTRIELLE NEUVE DE DOUZE (12) PIEDS

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'achat d'une roulotte industrielle neuve de douze (12) pieds par soixante (60) pieds en faveur de la firme « Clément & Frères Ltée. », laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 65 420,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres SP180004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-291-00-722, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12579, émis le 17 décembre 2018.

**2019-034** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIVERS LOGICIELS « BIBILIO MONDO »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'assistance technique de divers logiciels « Biblio Mondo », pour les années 2019, 2020 et 2021, en faveur de la firme « Mondo In Inc. », pour un montant total de 138 403,25 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-38-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12547, émis le 14 décembre 2018.

**2019-035** OCTROI D'UN CONTRAT – L'INSTALLATION D'UNE TOITURE ÉLASTOMÈRE POUR LE 81, AVENUE SUMMERHILL (CHALET SUMMERHILL)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'installation d'une toiture élastomère au 81, avenue Summerhill (Chalet Summerhill), en faveur de la firme « Toiture Couture & Associés Inc. », laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 89 335,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1851-17191F ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12576, émis le 17 décembre 2018.

**2019-036** OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE LA TOITURE ÉLASTOMÈRE DU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de la toiture élastomère du centre aquatique (bassin M) en faveur de la firme « Couverture Montréal Nord Ltée. », laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 98 637,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1852-17191G ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12569, émis le 19 décembre 2018.

**2019-037** OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE LA TOITURE ÉLASTOMÈRE DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de la toiture élastomère de l'aréna Bob-Birnie (bassins A, B et C) en faveur de la firme « LK Toitures », laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 609 022,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1853-17191H ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-02-851 et 22-416-62-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12566, émis le 19 décembre 2018.

**2019-038** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION  
D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLIMATISATION À LA  
BIBLIOTHÈQUE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouveau  
système de climatisation à la bibliothèque Valois en faveur de la  
firme « Omni Ventilation Inc. », laquelle a soumis la plus basse  
soumission conforme, pour un montant total de 67 720,28 \$, taxes  
incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres  
BP1848-17143C ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-13-876, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12583, émis le 19  
décembre 2018.

**2019-039** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU  
CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels  
pour la webdiffusion des séances du conseil municipal pour l'année  
2019, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour  
chacune des années 2020 et 2021, en faveur de la firme  
« WebTV.coop », laquelle a soumis la plus basse soumission  
conforme, pour un montant total de 27 962,92 \$, taxes incluses,  
conformément aux documents de l'appel d'offres DP180019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12520, émis le 21  
décembre 2018.

**2019-040** OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION D'UNE TOITURE  
ÉLASTOMÈRE POUR LE GARAGE DU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour l'installation d'une toiture élastomère  
pour le garage du centre Noël-Legault en faveur de la compagnie  
« Couverture Montréal Nord Ltée. », laquelle a soumis la plus basse  
soumission conforme, pour un montant total de 83 874,26 \$, taxes  
incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres  
BP1850-17191D ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12580, émis le 17  
décembre 2018.

**2019-041** AUTORISATION – CORRECTION - OCTROI D'UN CONTRAT –  
« LES SOLUTIONS LOGICIELLES COBA LTÉE. »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'autoriser le remplacement et la modification, pour toutes fins que  
de droit, la résolution 2018-039, laquelle avait été adoptée le 9  
janvier 2018, par ce qui suit :

D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien et  
d'assistance technique, pour les années 2018, 2019 et 2020, en  
faveur de la firme « Berger-Levrault » (anciennement « Les  
solutions logicielles Cobra »), pour un montant total de 72 318,28 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12455, émis le 23  
novembre 2018.

**2019-042**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –  
AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE ET DES  
TRAVAUX DE PLANTATIONS AU PARC VALOIS ET DES  
TRAVAUX DE PLANTATIONS AU PARC HERMITAGE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'approuver deux (2) modifications au contrat intervenu avec « Les  
mains vertes du paysage Inc. », pour l'aménagement d'une aire de  
pique-nique et des travaux de plantations au parc Valois et des  
travaux de plantations au parc Hermitage, pour un montant total de  
5 689,85 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
121 276,34 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-12-874, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12505, émis le 12  
décembre 2018.

**2019-043**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DE L'EXTRÉMITÉ EST DE L'AVENUE  
LABROSSE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Gérald  
Théorêt Inc. », pour la reconstruction de l'extrémité est de l'avenue  
Labrosse, pour un montant total de 10 016,14 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
3 703 302,87 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-859, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12549, émis le 14  
décembre 2018.

**2019-044**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE HILLCREST

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'approuver trois (3) modifications au contrat intervenu avec  
« Construction G-Nesis Inc. », pour la reconstruction de l'avenue  
Hillcrest, pour un montant total de 15 467,55 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
2 203 524,22 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-42-875, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12560, émis le 14  
décembre 2018.

**2019-045**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DE L’AVENUE LABROSSE, ENTRE LE  
BOULEVARD SAINT-JEAN ET LE 205, AVENUE LABROSSE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D’approuver une modification au contrat intervenu avec  
« Construction G-Nesis Inc. », pour la reconstruction de l’avenue  
Labrosse, entre le boulevard Saint-Jean et le 205, avenue  
Labrosse, pour un montant total de 4 488,51 \$, taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
4 718 762,10 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-877, tel  
qu’il appert du certificat du trésorier n° 18-12558, émis le 14  
décembre 2018.

**2019-046**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DE L’AVENUE RODNEY ET DE L’AVENUE  
VINCENNES, ENTRE LES AVENUES BELMONT ET MOUNT  
PLEASANT

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Gérald  
Théorêt Inc. », pour la reconstruction de l’avenue Rodney et de  
l’avenue Vincennes, entre les avenues Belmont et Mount Pleasant,  
pour un montant total de 183,39 \$, taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
2 121 401,76 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-875, tel  
qu’il appert du certificat du trésorier n° 18-12254, émis le 14  
décembre 2018.

**2019-047**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DE L’AIRE DE STATIONNEMENT DU PARC  
TERRA-COTTA

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D’approuver deux (2) modifications au contrat intervenu avec « Ali  
Excavation Inc. », pour la reconstruction de l’aire de stationnement  
du parc Terra-Cotta, pour un montant total de 7 676,78 \$, taxes  
incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
847 189,74 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-858, tel  
qu’il appert du certificat du trésorier n° 18-12562, émis le 14  
décembre 2018.

**2019-048**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
REEMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU PLATEAU  
SPORTIF ET DU COMPLEXE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « La Cie  
Électrique Britton Ltée. », pour le remplacement de l'entrée  
électrique du plateau sportif et du complexe de l'hôtel de Ville, pour  
un montant total de 4 940,48 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
837 953,32 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-22-851, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12630, émis le 20  
décembre 2018.

**2019-049**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –  
L'INSPECTION, LA RÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LES  
APPELS LIÉS AUX SYSTÈMES DE PROTECTION D'INCENDIE  
DANS LES DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Stanex »,  
pour l'inspection, la réparation, l'entretien et les appels liés aux  
systèmes de protection d'incendie dans les divers bâtiments de la  
Ville, pour un montant total de 15 800 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
33 046,25 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel  
qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12542, émis le 21  
décembre 2018.

**2019-050**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA  
FOURNITURE DE PIÈCES MÉCANIQUES POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Motion  
Industries (Canada) Inc. », pour la fourniture de pièces mécaniques  
pour l'année 2018, pour un montant total de 21 200 \$, taxes  
incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
32 697,50 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-533 et  
02-877-10-538, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12593,  
émis le 21 décembre 2018.

**2019-051**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA  
FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRIQUES POUR L’ANNÉE 2018

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Lumen »,  
pour la fourniture de pièces électriques pour l’année 2018, pour un  
montant total de 7 000 \$, taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de 47 000 \$,  
taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel  
qu’il appert du certificat du trésorier n° 18-12595, émis le 21  
décembre 2018.

**2019-052**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA  
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE FORAGE  
ET D’ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D’approuver une modification au contrat intervenu avec « Amec  
Foster Wheeler Environnement & Infrastructure », pour la fourniture  
de services professionnels de forage et d’études géotechniques et  
environnementales sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour  
un montant total de 45 688,16 \$, taxes incluses ;

D’autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme,  
faisant passer le montant total du contrat à la somme de  
240 955,83 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-17-001 et  
03-920-18-000.

**2019-053**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – LA  
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE  
FORESTIÈRE ET DE SERVICES TECHNIQUES RELIÉS À  
L’ENTRETIEN HORTICOLE DU PARC TERRA-COTTA

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
DE choisir, en ce qui concerne l’octroi d’un contrat pour la fourniture  
de services professionnels d’ingénierie forestière et de services  
techniques reliés à l’entretien horticole du parc Terra-Cotta,  
d’utiliser le système d’évaluation et de pondération des offres prévu  
à l’article 573.1.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec  
(système dit «appel d’offres- qualité à une enveloppe incluant le  
prix») ;

D’approuver les critères de sélection devant être employés dans le  
cadre de l’appel d’offres devant être lancé à cet effet, tels que  
ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier  
décisionnel 18-470-12613.

**2019-054**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – OCTROI D’UN  
MANDAT À UN CONSORTIUM D’ARCHITECTES ET  
D’INGÉNIEURS, RELATIFS À LA PRÉPARATION DES PLANS ET  
DEVIS NÉCESSAIRES À LA RÉNOVATION DES BUREAUX  
D’INGÉNIERIE ET DES FINANCES DE L’HÔTEL DE VILLE

Le sujet relatif à l’approbation de critères de sélection devant être  
employés dans le cadre d’un appel d’offres devant être lancé pour  
l’octroi d’un mandat à un consortium d’architectes et d’ingénieurs,  
relatifs à la préparation des plans et devis nécessaires à la  
rénovation des bureaux d’ingénierie et des finances de l’hôtel de  
Ville, a été retiré de l’ordre du jour de la présente séance.

**2019-055** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – OCTROI D'UN MANDAT À UN CONSORTIUM D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS, RELATIFS À LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS NÉCESSAIRES À LA RÉNOVATION DES GARAGES ET DES LOCAUX DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le sujet relatif à l'approbation de critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour l'octroi d'un mandat à un consortium d'architectes et d'ingénieurs, relatif à la préparation des plans et devis nécessaires à la rénovation des garages et des locaux du services des Travaux publics, a été retiré de l'ordre du jour de la présente séances.

**2019-056** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES D'INGÉNIEURIE FORESTIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES ACTIVITÉS SYLVICOLES DU PARC NATUREL TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels et techniques d'ingénierie forestière pour la réalisation d'un plan directeur des activités sylvicoles du parc naturel Terra-Cotta, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec (système dit «appel d'offres- qualité à une enveloppe incluant le prix») ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 18-470-12606.

**2019-057** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – L'ACHAT ET L'IMPLANTATION D'UN « SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES INCLUANT LA PAIE (SIRH) »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'achat et l'implantation d'un « système intégré de gestion des ressources humaines incluant la paie (SIRH) », d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec (système dit «appel d'offres- qualité à une enveloppe incluant le prix») ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 18-138-12654.

**2019-058** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de décembre 2018, telle que présentée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2019-059** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 15 JANVIER 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 15 janvier 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et monsieur Vincent Proulx, directeur – ressources humaines.

**2019-060**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 4 350 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 4 350 000 \$ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville.

**2019-061**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 100 000 \$ POUR DES TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS ET LES PLATEAUX SPORTIFS

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 100 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts et les plateaux sportifs.

**2019-062**                    ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 9 950 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 9 950 000 \$ pour divers travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel.

**2019-063**                    DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : DE nommer monsieur le conseiller Webb pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal, pour les mois de février, mars et avril 2019.

**2019-064**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
DE lever la séance à 21 h 55.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, Maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez, assistante greffière